
VOTATION CANTONALE

du 10 juin 2018

**Soutien financier du canton du Valais
à l'organisation des Jeux Olympiques
d'hiver « Sion 2026 »**



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

OBJET DE LA VOTATION

Soutien financier du canton du Valais à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver « Sion 2026 »

Condensé	p. 3
1. Les enjeux en bref	p. 4
2. Le concept de « Sion 2026 »	p. 5
3. Financement des Jeux Olympiques	p. 7
4. Objet du vote du 10 juin 2018	p. 10
5. Les arguments du Conseil d'Etat	p. 11
6. Arguments contre la décision du Grand Conseil	p. 13
7. Le texte soumis au vote	p. 14

LA QUESTION POSÉE

Acceptez-vous la décision du Grand Conseil du 9 mars 2018 concernant le soutien financier du canton du Valais à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver « Sion 2026 » ?

RECOMMANDATION DE VOTE

Le Parlement et le Gouvernement valaisans vous recommandent d'accepter le soutien financier du canton du Valais à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver « Sion 2026 ».

En session de mars 2018, le Grand Conseil a accepté ce soutien par 101 oui, 22 non, 5 abstentions et, ce faisant, décidé de soumettre le présent objet au vote populaire.

CONDENSÉ

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver (Jeux d'hiver) est un projet au rayonnement international important. Le Conseil d'Etat y voit une opportunité à ne pas manquer pour le développement du canton qui, au travers de la vitrine exceptionnelle que lui offrirait l'organisation du 4^e plus grand événement sportif au monde, ferait connaître à des milliards de personnes à travers le monde nos atouts touristiques, notre tissu économique, nos valeurs et coutumes, etc.

Le projet «Sion 2026» est novateur et s'inscrit dans la ligne des Jeux de nouvelle génération voulus par le Comité International Olympique (CIO) au travers de l'Agenda 2020 et des mesures récemment adoptées. Paris et Los Angeles ont déjà fait le pas pour les Jeux d'été. A taille humaine et s'appuyant essentiellement sur les infrastructures existantes, «Sion 2026» replace le sport et les athlètes au centre du projet et peut ambitionner d'organiser les premiers «nouveaux» Jeux d'hiver.

Le Conseil d'Etat considère que les Jeux pourraient amener un héritage indéniable pour notre jeunesse et les générations futures, tant sur un plan sportif que touristique, économique, culturel, social ou encore écologique. Preuve en est la provision de 100 millions d'ores et déjà intégrée au budget opérationnel et prévue pour financer des projets de développement durable.

Aujourd'hui, l'« Association pour une candidature olympique suisse » est en charge du projet et compte le porter jusqu'en automne 2019, date à laquelle le CIO désignera la ville hôte de l'édition 2026. La Confédération, Swiss Olympic & Paralympic ainsi que différents cantons et la ville de Sion font partie de la gouvernance du projet afin d'assurer l'intérêt des collectivités publiques.

Le financement de l'ensemble du projet est réaliste, équilibré et exempt de toute disproportion. Le soutien de la Confédération sera un atout essentiel, notamment par la mise à disposition d'un montant de 215 millions de réserves permettant, en cas de besoin, de couvrir un excédent de charges non prévu.

Les voix s'opposant au projet «Sion 2026» mettent en avant les arguments principaux suivants : le Valais n'aurait rien à gagner de l'organisation d'un tel événement qui valorise par trop le tourisme hivernal au détriment du tourisme dit de quatre saisons. La crédibilité du CIO est mise fortement en cause et dès lors il est difficile d'apporter du crédit au redimensionnement voulu par l'Agenda 2020. Les retombées pour le Valais et particulièrement l'aspect héritage des Jeux ne sont pas suffisamment concrets. D'aucuns estiment finalement que l'utilisation des infrastructures existantes est un leurre et que constructions il y aura, engendrant de facto des coûts supplémentaires dont la couverture n'est pas clairement assumée par les partenaires du projet.

Aujourd'hui, après avoir minutieusement analysé l'ensemble du projet «Sion 2026» le Conseil d'Etat et le Grand Conseil vous recommandent d'accepter l'octroi d'un crédit d'engagement de 100 millions de francs qui permettra à notre canton de financer, par le biais de subventionnements, les infrastructures pérennes à développer, ainsi que de prendre en charge les frais de sécurité nécessaires au renfort de notre police cantonale qui devra faire appel à des soutiens intercantonaux.

1. LES ENJEUX EN BREF

Les Jeux Olympiques, vecteur majeur de l'idéal et des valeurs du sport, suscitent des émotions et de l'enthousiasme qui se traduisent par un engouement populaire hors du commun. Ils génèrent une augmentation de la pratique des sports, particulièrement chez les jeunes. Le sport d'élite devient ainsi un modèle pour le développement du sport en général et du sport handicap.

Un tel événement constitue également un dynamiseur important pour la région et/ou le pays organisateur. Fédérateur, il encourage aussi l'esprit d'innovation et la réalisation de nombreux projets.

Les Jeux Olympiques d'hiver, 4^e plus grand événement sportif au monde, constituent une vitrine de dimension planétaire de par leur médiatisation qui touche environ 2.5 milliards de téléspectateurs. Pour le Valais et la Suisse, cela représente une opération de communication unique.

Le 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a annoncé son soutien de principe au projet « Sion 2026 » et adopté le rapport soumis à la procédure de consultation jusqu'à fin mars 2018. Celui-ci prévoit une participation financière globale de la Confédération à hauteur de 994 millions de francs. Le message au Parlement devrait être déposé en juin 2018, pour être traité par les Chambres fédérales en septembre et en décembre 2018.

Le CIO a défendu et adopté le projet « Agenda 2020 » dont l'objectif principal est d'adapter le format des Jeux à la région qui les accueille. Le projet « Sion 2026 » est en parfaite adéquation avec cette approche, puisqu'il propose l'utilisation maximale d'infrastructures existantes et des Jeux à taille humaine, loin du gigantisme souvent critiqué lors de ces joutes. « Sion 2026 » souhaite se positionner comme la candidature du changement. Les porteurs du projet et les autorités politiques ont clairement annoncé ces conditions comme essentielles et non négociables. Le vote soumis au peuple valaisan fait d'ailleurs référence à un montant maximum de 100 millions de francs.

Une phase d'accompagnement – aussi dite de co-construction - des projets par des experts du CIO a débuté en septembre 2017 et durera une année. En octobre 2018, le CIO désignera les villes retenues pour la phase de candidature internationale. Les villes hôtes candidates auront jusqu'en janvier 2019 pour remettre leur dossier de candidature définitif. Le processus se terminera en octobre 2019, avec la désignation de la ville hôte des Jeux Olympiques de 2026.

2. LE CONCEPT DE « SION 2026 »

2.1 Sites sportifs

Le concept « Sion 2026 » propose des épreuves réparties sur plusieurs sites en Valais ainsi que dans les cantons de Vaud, Fribourg, Berne et des Grisons, voire Obwald, afin d'utiliser des infrastructures existantes.

Le périmètre géographique ainsi défini est en accord avec les principes de l'« Agenda 2020 » du CIO. Le concept « Sion 2026 » prévoit une planification adaptée du nombre de spectateurs. La quantité de spectateurs a en effet une incidence importante sur la logistique, la mobilité et la sécurité. Aucun bouleversement des réseaux cantonaux et nationaux de transports publics n'est prévu. Ils répondront à la demande, moyennant des adaptations en termes d'exploitation (augmentation ponctuelle du nombre de trains sur certaines lignes par exemple).

À ce stade, la répartition des sites de compétition tient compte des infrastructures existantes et de leur connexion aux réseaux de mobilité. Relevons cependant que le concept est évolutif et que certaines variantes ne sont pas encore arrêtées de façon définitive. Les sites valaisans actuellement retenus sont :

	ski alpin	CRANS-MONTANA
   	ski cross snowboard cross snowboard parallèle bosses	THYON/VEYSONNAZ
 	snowboard big air saut acrobatique	SION
	curling	VIÈGE
	ski de fond	CONCHES

2.2 Infrastructures non-sportives

Les cérémonies d'ouverture et de clôture sont prévues au stade de Tourbillon à Sion où des tribunes provisoires seront installées. Les remises de médailles sont planifiées sur la Place de la Planta à Sion. Les coûts financiers liés à ces installations ne sont pas à la charge du canton ou des communes, mais relèvent du budget du comité d'organisation (COJO).

A l'instar des sites sportifs, les structures d'hébergement seront également décentralisées pour se situer à proximité immédiate des compétitions. Le quartier des Potences à Sion devrait héberger le village olympique. En effet, la ville de Sion planifie actuellement la construction de nouveaux logements afin de répondre aux besoins de croissance de sa population. Les premiers locataires de ce futur éco-quartier seront donc les quelque 1600 athlètes et accompagnants attendus.

Un centre médiatique principal sera installé dans les locaux du CERM de Martigny. Des options de décentralisation des médias à Lausanne, Montreux ou Berne sont également à l'étude. Le financement de ces installations provisoires figure également au budget du comité d'organisation.

2.3 Sécurité

Le concept de sécurité a fait l'objet d'un rapport de faisabilité établi par deux experts indépendants. La Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) a validé cette faisabilité. Le comité d'organisation doit assurer la sécurité des sites de compétition par l'entremise de sociétés privées dont l'engagement est prévu dans le budget de ce même comité. La sécurité du domaine public sur l'ensemble du territoire est du ressort des cantons organisateurs et sa prise en charge leur incombe, avec une participation partielle de la Confédération. La Confédération quant à elle doit assurer la sécurité aérienne, le renseignement, la coordination de la protection des personnalités publiques et le contrôle aux frontières. L'engagement de l'armée est également de sa compétence. Le Conseil fédéral a annoncé le 18 octobre 2017 que la Confédération prendra en charge les coûts engendrés par les tâches qu'elle doit remplir.

Pour garantir la sécurité publique, les cantons organisateurs peuvent faire appel à des renforts intercantonaux. Des bases légales spécifiques garantissent ce principe et son application.

2.4 Jeux Paralympiques

Les Jeux Paralympiques se dérouleront après les Jeux Olympiques. De par leur ampleur et leurs besoins logistiques moindres, ils seront concentrés en Valais, à Lausanne et à St-Moritz. Le défi principal consistera en l'adaptation des accès aux sites de compétition pour les personnes à mobilité réduite.

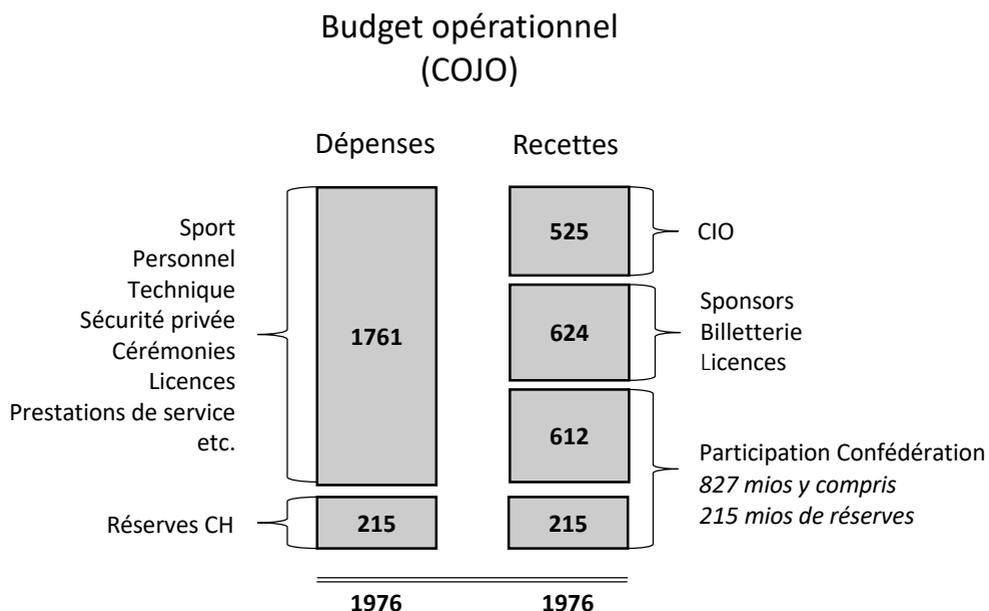
3. FINANCEMENT DES JEUX OLYMPIQUES

Le financement des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques s'opère par le biais de deux budgets distincts. Le premier, usuellement appelé budget opérationnel, est placé sous la responsabilité du comité d'organisation (Budget COJO). Le second est entièrement géré par les cantons « sites » et est ainsi indépendant du comité d'organisation, d'où son appellation « Budget hors COJO ».

3.1 Budget COJO

Les dépenses estimées se montent à 1'761 millions de francs. Elles comprennent notamment les charges de personnel, le sport, les prestations de services et d'exploitation, la technique, la sécurité privée, les redevances des licences, les cérémonies d'ouverture et de clôture, les prestations médicales, la communication et le marketing. Une réserve de 215 millions de francs est également prévue, portant ainsi le budget global des dépenses à 1'976 millions de francs.

Les recettes quant à elles ont été estimées à 1'149 millions de francs. Elles comprennent les contributions du CIO, les sponsors nationaux, la billetterie, les licences et autres recettes.



Ce budget présente donc un défaut de couverture de 827 millions de francs (y compris les 215 millions de francs de réserve), montant que la Confédération prendrait à sa charge, selon le plan financier du message adopté par le Conseil fédéral qui doit encore être validé par le Parlement fédéral.

Précisons ici que le vote du 10 juin et les montants s’y rapportant ne concernent pas du tout ce budget.

3.2 Budget hors COJO

Ce budget regroupe l’ensemble des dépenses liées à la sécurité publique et aux investissements des infrastructures.

3.2.1 Sécurité publique

L’estimation des coûts de sécurité publique se monte à 303 millions de francs. Ils comprennent l’engagement des forces de police, de l’armée, d’entités spécifiques fédérales, et de tout le matériel s’y rapportant. La Confédération prévoit de prendre à sa charge un total de 129 millions de francs et il appartient aux cantons «sites» de couvrir le solde, soit 174 millions de francs.

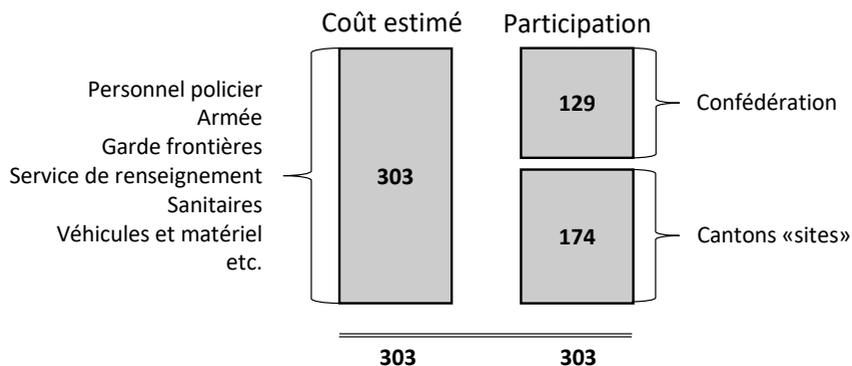
Afin de renforcer ses propres forces de l’ordre mobilisées pour l’événement, le canton du Valais entend prendre à sa charge un montant maximal de 40 millions de francs.

Précisons ici que le montant global de 303 millions de francs a été établi sur la base de calculs incluant la facturation de toute la sécurité, sans tenir compte du principe de gratuité qui s’appliquera pour l’engagement des forces de police des cantons «sites». Ceux-ci ne sauraient en effet se facturer eux-mêmes des prestations de sécurité publique qu’ils doivent remplir sur leur propre territoire.

3.2.2 Investissements liés aux infrastructures

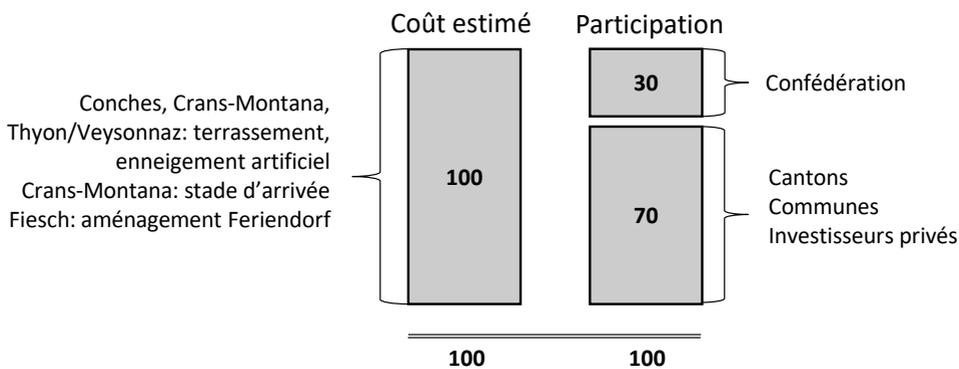
Le montant global des investissements liés aux infrastructures se monte à 100 millions de francs. La Confédération y participant à hauteur de 30%, le montant à charge des cantons «sites» sera de 70 millions de francs, dont 60 millions pour le canton du Valais.

Budget sécurité publique (hors COJO)



(Budget en millions de francs)

Budget infrastructures (hors COJO)



(Budget en millions de francs)

4. OBJET DU VOTE DU 10 JUIN 2018

Le canton du Valais entend accorder son soutien financier à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver « Sion 2026 » jusqu'à concurrence de 100 millions de francs au maximum. Ce soutien s'articule en deux parties :

- subventionnement des infrastructures durables construites pour les Jeux Olympiques pour 60 millions de francs ;
- prise en charge des frais de sécurité publique pour 40 millions de francs.

4.1 Subventionnement des infrastructures durables

Aujourd'hui, les principaux investissements pour les infrastructures situées en Valais sont les suivants: transformation de dortoirs en chambres doubles ou à quatre lits au Feriendorf de Fiesch pour l'hébergement d'athlètes; aménagements de terrains et enneigement artificiel dans la vallée de Conches; aménagements de terrains, enneigement artificiel et stade d'arrivée à Crans-Montana; aménagements de terrains sur le site de Thyon / Veysonnaz. Ces investissements concentrés sur le Valais représentent un total de 81 millions de francs (dont 6 millions de réserves) sur 100 millions de francs pour toute la Suisse. Ils seront financés par la Confédération, le canton, les communes valaisannes ainsi que des tiers concernés. Après déduction de la participation fédérale, le montant maximal à charge de l'Etat du Valais est fixé à 60 millions de francs. Les montants engagés par le canton se feront par le biais de subventions, selon le modèle habituellement adopté. Les éventuels dépassements seront à charges des donneurs d'ordre.

4.2 Frais de sécurité publique

Pour le canton du Valais, les coûts de sécurité publique qui devront être payés sont estimés à 40 millions de francs. Ce montant permettra de couvrir l'engagement de toutes les forces de l'ordre nécessaires au bon déroulement des Jeux Olympiques, des Jeux Paralympiques et de la période transitoire entre les deux, sur l'ensemble du territoire cantonal, en renfort de la police cantonale valaisanne.

Les besoins ont été calculés en fonction d'un calendrier virtuel des épreuves basé sur celui des derniers Jeux, tout en tenant compte des localisations des épreuves en l'état actuel du dossier « Sion 2026 », ainsi que des missions spécifiques dévolues à la sécurité publique.

4.3 Financement

Le financement du montant global de 100 millions de francs est prévu sous la forme d'un crédit d'engagement. Un fonds spécial sera créé et doté des moyens nécessaires dédiés exclusivement au préfinancement du soutien aux infrastructures (60 millions de francs) et à la prise en charge des frais de sécurité (40 millions de francs). La dotation du fonds pourra se faire durant les années précédant 2026, selon une cadence à définir en fonction des moyens financiers à disposition de l'Etat.

5. LES ARGUMENTS DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est convaincu que l'organisation de Jeux Olympiques en Valais offrira un grand nombre d'opportunités et de retombées positives pour notre canton.

- **Fédération autour d'un projet**

La capacité d'un projet de cette envergure à jouer un rôle de catalyseur d'énergies est un constat pour la plupart des villes hôtes de Jeux Olympiques. L'organisation de Jeux Olympiques jouera un rôle d'accélérateur d'une mutation d'importance pour l'avenir de la branche du tourisme.

- **Générateur d'un accroissement important de l'activité sportive**

Les grandes manifestations sportives, en Suisse comme à l'étranger, suscitent toujours un engouement populaire et dynamisent les adhésions aux différents clubs sportifs. Dès lors, un tel concept devient un dossier de santé publique et la pratique du sport un investissement qui participe à l'amélioration générale du bien-être de la population.

Le Valais, avec ses quelque 35'000 jeunes de 5 à 20 ans et ses 70'000 adultes inscrits nommément dans au moins un club de sport, bénéficiera également de cet engouement général. Le sport d'élite est l'émanation du sport de base et le sport de base se développe et se renforce au travers du sport d'élite.

Lors des derniers Jeux Olympiques et Paralympiques en Corée du Sud, 180 athlètes, dont 14 Valaisans, ont représenté notre pays et ont récolté 18 médailles. Double médaillé en ski alpin, Ramon Zenhäusern a expliqué le rêve que représente pour tout athlète le fait de pouvoir disputer des Jeux à domicile. Nico Hischier, révélation mondiale du hockey sur glace, a lui aussi exprimé son envie de pouvoir participer au tournoi olympique sur ses terres. Théo Gmür, avec ses trois médailles d'or, a illustré la place essentielle que doivent jouer les Jeux Paralympiques dans ce projet.

- **Retombées économiques**

Les retombées directement induites par la tenue des Jeux Olympiques en 2026 en Suisse, selon une étude réalisée sur mandat de Swiss Olympic, génèreraient entre 1.5 et 2.4 millions de nuitées pendant les Jeux eux-mêmes. A titre de comparaison, le Valais a compté, pour l'année touristique 2016/2017 (novembre à octobre) 3'876'303 nuitées hôtelières. Le scénario minimaliste évalue à 430 millions de francs les dépenses des visiteurs, tous types confondus, pendant les Jeux – exclusivement des dépenses qui ne sont pas couvertes par d'autres budgets.

Le fait que les JO se déroulent durant la période touristique hivernale peut induire un effet d'éviction pour la clientèle habituelle. S'il convient de ne

pas occulter cet effet possible, les moyens d'en limiter l'ampleur existent, notamment au travers d'un marketing ciblé et de la gestion des clients réguliers mettant à profit les nouveaux outils digitaux. L'étude citée ci-dessus avance un chiffre d'affaires global (direct et indirect) d'environ 4.2 milliards de francs pour la version minimaliste et de 5.5 milliards de francs dans le scénario maximaliste – chiffres qui concerneraient la Suisse dans son ensemble. Les retombées fiscales sont quant à elles estimées à environ 200 millions de francs (minimum) pour la Confédération et les cantons, sous forme d'impôts sur le revenu, TVA et autres impôts nets sur les produits.

Qui plus est, l'organisation de Jeux Olympiques est créatrice d'emplois. Lorsque l'on parle d'emplois générés par une telle manifestation, il convient de considérer les emplois liés au déroulement direct, mais également ceux créés avant et après l'événement.

- **Retombées pour l'image**

Pour le Valais – et la Suisse en général – l'impact d'une telle manifestation en termes d'image revêtirait une grande importance. La diffusion mondiale et l'audience générée par les diverses compétitions constituent un vecteur inégalable de mise en valeur de nos destinations touristiques. Si le CIO accepte la conception des Jeux proposée par «Sion 2026», alignée sur la nouvelle formule au travers de son «Agenda 2020», et lui attribue leur organisation, le Valais pourra se positionner comme un acteur du changement, un acteur compétent en matière d'organisation d'une manifestation durable en termes financier, social et environnemental.

L'organisation des JO 2026 en Suisse doit également servir de levier pour développer de nouveaux marchés d'avenir. Cet effet d'entraînement ne doit pas se limiter au secteur touristique, mais profiter à notre industrie et aux entreprises spécialisées dans nombre de domaines spécifiques (ingénierie, mécanique, etc.) et ainsi constituer une vitrine planétaire pour les valeurs du Valais.

- **Renouvellement du parc d'infrastructures touristiques et d'hébergement**

Les Jeux Olympiques devraient induire de manière indirecte un apport de financement contribuant à la rénovation et/ou au remplacement d'une partie importante des installations existantes. La réalisation de ces travaux est une nécessité pour notre canton pour qu'il demeure une destination compétitive. Les évolutions actuelles induites par la digitalisation donnent à un tel projet un potentiel inestimable en termes de «laboratoire de développement» de nouvelles propositions de valeurs et d'implémentation de nouvelles technologies.

Convaincu que le meilleur moyen de garder le contrôle sur le projet est de faire partie des instances dirigeantes, le Conseil d'Etat a pris la décision d'analyser le contrat «ville hôte» et, s'il correspond à la vision actuelle du projet, de le cosigner.

6. ARGUMENTS CONTRE LA DÉCISION DU GRAND CONSEIL

Les principaux arguments avancés par les personnes ou entités opposées à la décision du Grand Conseil, sur la base des débats parlementaires, sont résumés ci-après.

- La participation des communes pour la prise en charge des coûts d'infrastructures n'est pas clairement définie, même si le principe de base retenu a été compris, à savoir que les communes-sites ou des tiers sont les porteurs de projets et que ce sont le canton et la Confédération qui octroient des subsides pour les infrastructures.
- L'image négative du Comité International Olympique (CIO) entaché de problèmes de corruption ne doit pas être associée aux noms du Valais et de la Suisse, faute de nuire à notre image. Cette institution est souvent présentée comme une organisation qui échappe à tout contrôle démocratique, soucieuse de ses seuls intérêts.
- Le gigantisme des éditions précédentes constitue un problème de taille et semble inévitable car dicté par des intérêts qui nous échappent.
- La question de la couverture d'un éventuel déficit interpelle. La ville de Sion, le canton du Valais et même la Suisse ont été qualifiés d'entités trop petites pour supporter seules ce risque.
- La population du Chablais valaisan se sent «mise de côté» par le projet qui ne tient pas compte des sites potentiels dans cette région.
- Dans le contexte mondial actuel caractérisé par un risque sécuritaire élevé, les coûts de sécurité sont souvent présentés comme sous-estimés.
- A l'heure où le changement climatique est une thématique toujours plus présente, il n'est pas pertinent de tout miser sur le tourisme hivernal. Il vaut mieux investir dans un nouveau modèle de tourisme quatre saisons.
- La notion de durabilité n'est pas suffisamment mise en valeur ni exprimée par des projets concrets.
- Les nuitées générées par les Jeux ne vont en fait que remplacer celles des hôtes réguliers qui ne viendront pas afin d'éviter les désagréments d'un grand événement, et ne reviendront plus.
- Les retombées économiques ne profiteront pas au Valais, car les emplois générés par les Jeux seront monopolisés par des entreprises extérieures au Valais, voire à la Suisse.

7. TEXTE SOUMIS AU VOTE

Décision

concernant le soutien financier à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver « Sion 2026 »

9 mars 2018

Le Grand Conseil du canton du Valais

vu les articles 31, 32 et 42 de la Constitution cantonale;
vu la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers
du canton du 24 juin 1980 (LGCAF);
sur la proposition du Conseil d'Etat,

décide:

Art. 1

L'application de la présente décision est soumise à la condition que l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver soit attribuée à « Sion 2026 ».

Art. 2

¹ Le canton accorde son soutien financier à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver jusqu'à concurrence de 100 millions de francs. Ce soutien intervient à raison de 60 millions de francs pour l'octroi de subventions aux projets d'infrastructures et de 40 millions de francs pour la prise en charge des frais de sécurité et autres frais annexes.

² Le Conseil d'Etat est chargé de retirer le soutien du canton à la candidature, respectivement à l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver « Sion 2026 » au cas où le dossier présenté au Grand Conseil devrait changer de façon à mettre en danger son équilibre financier.

Art. 3

¹ La participation du canton est subordonnée à la condition que ses représentants soient associés aux processus décisionnels et de surveillance des instances d'organisation des Jeux. Le Conseil d'Etat établit annuellement un rapport à l'intention du Grand Conseil.

² Le Conseil d'Etat veille à ce que le comité d'organisation (COJO) collabore avec les offices régionaux de placement et les hautes écoles du canton afin d'encourager l'engagement de résidents dans l'organisation opérationnelle des Jeux, à savoir pour les emplois générés directement par le COJO.

³ Le Conseil d'Etat veille à ce que le COJO mette en place une gouvernance au service du développement durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources.

⁴ Le Conseil d'Etat veille à ce que le COJO fasse respecter les normes sociales et salariales en vigueur, notamment les conventions collectives, par les différents intervenants durant toute la durée de l'organisation et du déroulement des Jeux.

Art. 4

La constitution d'un fonds spécial de financement est autorisée pour financer le paiement des dépenses à prévoir au budget de l'Etat.

Art. 5

La présente décision, entraînant une dépense extraordinaire supérieure aux limites fixées par l'article 31 alinéa 1 lettre c de la Constitution cantonale, est soumise au vote populaire en application de l'article 31 alinéa 2 du texte constitutionnel précité.

Ainsi décidé en séance du Grand Conseil, à Sion, le 9 mars 2018.

Le président du Grand Conseil: **Diego Wellig**
Le chef du Service parlementaire: **Claude Bumann**

